

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 05 55 67 62 47

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 2/2025

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

Nombre de membres**BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE**

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du

27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, à 14 heures 00, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain **BUJADOUX**, M. Jean-Pierre **BONNAUD**, Mme Michèle **ALOUCHY**, M. Jean-Jacques **BIGOURET**,

Suppléants :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 20 janvier 2025

Secrétaire de séance : Mme Michèle **ALOUCHY**

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2025

Pour l'année 2025, le Président propose de demander aux communes de BELLEGARDE-EN-MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, une participation de 20 250 € maximum chacune couvrant les dépenses de fonctionnement du syndicat.

Il demande l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** de demander aux communes de BELLEGARDE-EN-MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, une participation de 20 250 € maximum pour l'année 2025.
- **AUTORISE** l'inscription de ces participations au budget principal 2025.
- **AUTORISE** le président à appeler ces participations.

Le Président,
Alain **BUJADOUX**

Le secrétaire,